

[Voir ce courriel dans un navigateur](#)

SEECM

Syndicat des enseignantes et des enseignants du cégep Montmorency

Local D-1013 | tél. 450-975-6268



L'EXPRESSO

VOL 30 N° 7

22 décembre 2025

CONSULTATIONS CONCERNANT LE NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE DU COLLÈGE
PARTICIPEZ LE 7 OU LE 16 JANVIER!

Lors de l'Assemblée générale du 7 octobre dernier, des ateliers ont été organisés pour discuter des grandes orientations que les enseignant-es souhaitent donner à la planification stratégique du Collège, dont le processus va bon train. À la rencontre suivante, un rapport issu de ces ateliers a été présenté. Depuis, ce rapport a été bonifié par les comités paritaires et syndicaux qui ont bien voulu y travailler. Nous vous invitons à prendre connaissance de la dernière version de cette [réflexion collective](#) et à participer à la consultation officielle mise sur pied par le Collège, qui se tiendra les 7 et 16 janvier. Notez que vous devez [vous inscrire](#) rapidement pour prendre part à l'exercice l'une ou l'autre de ces journées.

Un plan stratégique est valable cinq ans, mais votre carrière, elle, sera plus longue que ça. Ne soyez pas à la remorque de décisions prises sans vous : faites-vous entendre!

RETOUR SUR LE CRT DU 11 DÉCEMBRE

Le 11 décembre a eu lieu la 672^e rencontre du Comité des relations de travail. Les parties y ont discuté des obligations du Collège lorsque celui-ci met en place des programmes de formation à distance à la formation

continue. La partie patronale a présenté l'état de ses travaux de consultation et d'évaluation de la pertinence du recours à ce mode d'enseignement pour certains de ses nouveaux et anciens programmes. La partie syndicale, qui a déjà déposé un grief en raison des délais et de l'insuffisance des démarches consultatives, a fait plusieurs suggestions à la partie patronale afin d'aider celle-ci à collecter des données probantes permettant d'évaluer si l'offre de cours à distance vise réellement à favoriser l'accessibilité aux études.

Les parties ont par ailleurs finalisé et adopté l'*Entente sur la disponibilité des enseignantes et enseignants* qui prévoit la possibilité pour les enseignant-es qui participent à des projets de mobilité de se prévaloir d'un report de disponibilité lorsqu'elles ou ils travaillent hors du cadre prévu à la convention collective. Son application est rétroactive au mois de mai 2025.

En ce qui concerne la rencontre des responsables de la coordination départementale qui se tient à chaque début de session, la partie patronale a annoncé qu'elle suivrait la suggestion de la partie syndicale de modifier le format de cette rencontre afin de permettre aux coordonnatrices et coordonnateurs de faire part des enjeux rencontrés à l'occasion de la rentrée des classes. Cette rencontre devrait avoir lieu le 26 janvier 2025 à la salle Claude-Legault.

Enfin, cette 672^e réunion était officiellement la dernière à laquelle devait participer le président du SEECM, Jean-Philippe Martel, qui siège au CRT depuis sa 592^e réunion, en mai 2019. Malheureusement, plutôt que de souligner et de reconnaître les contributions de Jean-Philippe au fil des années, la partie patronale a choisi de conclure la rencontre en réitérant ses réprimandes envers lui pour son calembour au sujet des « Momo d'Or » (voir *L'Expresso* du 5 décembre 2025), le nouveau programme du Collège visant justement à reconnaître la qualité du travail de ses employé-es...

RETOUR SUR LA CÉ DU 10 DÉCEMBRE

Le mercredi 10 décembre dernier s'est tenue la troisième rencontre de la Commission des Études. Le projet de calendrier scolaire 2026-27 y a été adopté, ainsi que la modification au calendrier de l'année en cours, qui fait suite à la journée de grève étudiante. Une modification temporaire à l'article 6.1.3 de la PIEA (concernant les comités d'appel de sanction) a aussi été officialisée : dorénavant, les comités pourront décider de la recevabilité des demandes avant de se rencontrer. Puis, la Formation continue est venue présenter ce qu'elle considère comme une consultation en vertu de l'Annexe VII-3 de notre convention collective (sur la Formation à distance). Les enseignant-es n'ont toutefois pas pu la reconnaître comme telle, puisque les « données » présentées résidaient essentiellement en un sondage de satisfaction et que la définition de l'enseignement en ligne sur laquelle elles s'appuyaient posait problème. Enfin, au terme de presque trois ans de travaux, des représentant-es du comité du nouveau programme d'Administration et de Gestion (TAG) sont venus le présenter leur nouveau programme, qui accueillera ses premier-ères étudiant-es dès l'automne 2026.

PARTY DES FÊTES DU 11 DÉCEMBRE



Fidèles à nos habitudes, nous nous sommes rassemblé-es à la salle multi le 11 décembre dernier pour souligner la fin de session ! Nous avons été plus de 200 à festoyer ensemble, et plusieurs camarades ont mis la main à la pâte, que ce soit à l'organisation de la salle, au bar, à l'animation, à la musique ou à la plonge : un grand merci à vous toutes et tous ! Merci également aux collègues qui nous ont inspiré-es par leurs déguisements tirés du thème de la révolution en nous rappelant les grands combats sociaux et les mouvements révolutionnaires qui nous ont précédé-es !

Nous tenons également à remercier chaleureusement Marc-André Allard, enseignant en éducation physique, ainsi que son band *Memories From Tomorrow*. Durant près d'une heure, le groupe nous a fait danser et sauter au son de plusieurs classiques rock-alternatif et de quelques-unes de leurs propres créations. Si vous n'étiez pas présent-

es, ou si vous souhaitez apprécier leur musique à nouveau, vous pouvez consulter [leur répertoire sur Spotify](#), les suivre sur leur [page Instagram](#) ou visionner un de leur vidéoclip [ici](#) !

Historiquement, les départements ont pris en charge les partys de fin de session avec fierté, créativité et enthousiasme ! Nous sommes donc à nouveau à la recherche d'un département ayant le souhait de s'impliquer dans l'organisation du prochain party, qui aura lieu le 12 mai 2026. Si le cœur vous en dit, ralliez vos collègues et contactez-nous !

RÉPONDRE AU DISCOURS ANTISYNDICAL DU BEAU-FRÈRE

RÉPONDRE AU BEAU-FRÈRE

POUR EN FINIR
AVEC LE DISCOURS
ANTISYNDICAL



Nous sommes plusieurs à redouter les discussions politiques en famille du temps des fêtes. Pour nous aider à

répondre au discours antisyndical qu'alimentent abondamment le gouvernement et diverses figures médiatiques depuis plusieurs mois, la CSN a préparé un guide sommaire intitulé [Répondre au beau-frère!](#)

DATES IMPORTANTES

- Assemblées générales 2026: 3 février, 17 mars, 14 avril et 2 juin
- Rencontre avec les coordinations de programme : 14 janvier
- Rencontre avec les coordinations de département : 19 janvier
- Accueil des nouveaux et nouvelles enseignant·es : 27 janvier

PLUS D'ACTIVITÉS MILITANTES!

Pétition : retrait du projet de loi 1

Le 9 octobre dernier, le gouvernement a déposé le projet de loi 1, un projet de loi constitutionnelle que le barreau du Québec a dénoncé publiquement en dénonçant l'érosion des contre-pouvoirs et les risques sérieux pour l'État de droit qu'il comporte. Une pétition circule pour demander son retrait, soulignant que l'écriture et l'adoption d'une constitution devraient relever d'un processus consultatif constituant, ouvert, transpartisan et démocratique. Pour y apposer votre nom, c'est par [ici](#).

Répression politique à Concordia

Lettre ouverte en appui à Julianna Smith

Lors du congrès de la FNEEQ qui a eu lieu du 3 au 5 décembre dernier, une motion a été adoptée afin de dénoncer la répression politique exercée à l'endroit de la coordonnatrice des campagnes de la Concordia Student Union (CSU) et présidente du SCFP 4512, Julianna Smith, pour son rôle dans la tenue de deux journées de grève pour la Palestine à l'Université Concordia. Cette dernière se voit en effet imposer une interdiction de campus à durée indéterminée, sans preuve, sans procédure régulière, sans préavis et sans possibilité de répondre. Il est à noter que cette action de l'université s'inscrit dans un schéma de répression politique incluant notamment la violence exercée par la sécurité, des suspensions étudiantes, le retrait de déclarations politiques départementales et des menaces aux droits du personnel enseignant à la liberté d'expression politique, tout particulièrement en lien avec la défense de la libération palestinienne et les demandes de désinvestissement institutionnel de la violence militaire.

Considérant que le droit de s'organiser, de manifester et d'exprimer des positions politiques est fondamental à la participation démocratique au sein des universités, des syndicats et de la société en général, le congrès de la FNEEQ a résolu de condamner la répression politique exercée par l'Université Concordia contre les travailleuses,

les travailleurs, les étudiant·es et les membres de la communauté qui remplissent des mandats démocratiques en appui à la Palestine et d'inviter ses syndicats [à signer une lettre ouverte](#) exigeant que Concordia lève ses sanctions contre Julianna Smith. Le SEECM compte parmi ses signataires.

« Renaud-Bray n'a pas de cœur, j'achète ailleurs »

La CSN fait campagne pour inciter la population à ne plus acheter chez Renaud-Bray tant que le conflit de travail opposant les travailleuses et travailleurs des succursales de Laurier Québec et des Galeries de la Capitale à Québec à leur employeur ne sera pas réglé. Rappelons que ces travailleuses et travailleurs se butent depuis un an à l'intransigeance du groupe Renaud-Bray, qui persiste à offrir un salaire de 15 sous supérieur au salaire minimum. En solidarité avec les grévistes, nous sommes invité-es à nous tourner vers les librairies indépendantes.



Avis de confidentialité : Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

N'hésitez pas à nous transmettre vos suggestions et commentaires à syndens@cmontmorency.qc.ca.